

## SÉNAT DE BELGIQUE.

### Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1852.

(Voir les Nos 133 et 220 de la Chambre des Représentants.)

#### LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

##### ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, existant au 31 décembre 1851, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouvrés, pendant l'année 1852, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Le principal de la contribution foncière est réparti entre les provinces, pour l'année 1852, conformément à la loi du 9 mars 1848.

##### ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1852, est évalué à la somme de cent dix-sept millions trois cent dix mille deux cent cinquante francs (17,310,250 francs); les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées en vertu de la loi du 3 février 1845, à la somme de un million de francs (1,000,000 de francs) et les recettes pour ordre à celle de seize millions huit cent soixante mille francs (16,860,000 francs).

##### ART. 3.

Pour faciliter le service du trésor, pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, mettre en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de quinze millions de francs.

##### ART. 4.

La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1852.

Bruxelles, le 7 juillet 1851.

*Le Président de la Chambre des Représentants,*  
(Signé) VERHAEGEN aîné.

*Les Secrétaires,*  
(Signés) T'KINT DE NAEYER.  
ALP. VANDENPEEREBOOM.

## Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1852.

ADMINISTRATIONS.	Désignation des Produits.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1852.		TOTAL.
	<b>Impôts.</b>			
	Principal . . . . .	15,500,000		
	5 centimes additionnels ordinaires. . . . .	465,000		
<i>Foncier</i> . . . . .	2 Id. id pour non-valeurs. . . . .	310,000	18,359,750	
	10 Id. id. extraordinaires. . . . .	1,550,000		
	5 Id. id. supplémentaires sur le tout. . . . .	554,750		
	Principal . . . . .	8,400,000		
<i>Personnel</i> . . . . .	10 centimes additionnels extraordinaires. . . . .	840,000	9,240,000	
	Principal . . . . .	2,910,000		
<i>Patentes</i> . . . . .	10 centimes additionnels extraordinaires. . . . .	291,000	3,201,000	
	Principal . . . . .	180,000		
<i>Redevances sur les mines.</i>	10 centimes ordinaires pour non-valeurs. . . . .	18,000	207,900	
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception. . . . .	9,900		
	Droit de débit des boissons alcooliques. . . . .	»	900,000	
	Droits d'entrée. (16 cent. additionnels). . . . .	11,500,000		
	Droits de sortie. ( Id. ). . . . .	500,000		
<i>Douanes</i> . . . . .	Droits de transit. ( Id. ). . . . .	40,000	12,275,000	
	Droits de tonnage. ( Id. ). . . . .	400,000		
	Timbres. . . . .	35,000		
	Sel. . . . . ( sans additionnels ). . . . .	4,400,000		
	Vins étrangers. . . (26 cent. additionnels et timbres collectifs). . . . .	2,200,000		
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels). . . . .	270,000		
<i>Accises</i> . . . . .	— indigènes ( Id. ). . . . .	3,800,000	20,476,000	
	Bières et vinaigres (26 cent. additionnels et timbres collectifs) . . . . .	6,300,000		
	Sucres. . . . .	3,500,000		
	Timbres { sur les quittances. . . . .	5,000		
	{ sur les permis de circulation. . . . .	1,000		
<i>Garantie</i> . . . . .	Droits de marque des matières d'or et d'argent. . . . .	»	145,000	

CONTRIBUTIONS  
DIRECTES, DOUANES  
ET ACCISES.

ADMINISTRATIONS.	<b>Désignation des Produits.</b>	<b>MONTANT</b> des <b>PRÉVISIONS DES RECETTES</b> pour l'exercice 1852.		<b>TOTAL.</b>	
	<i>Recettes diverses</i> { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'Etat. . . . .	225,000	255,000	86,754,650	
	{ Recettes extraordinaires et accidentelles .	50,000			
	Enregistrem. (principal et 50 cent. addit.).	10,500,000	21,695,000		
	Grefte. . . ( Id. id. ).	300,000			
	Hypothèques ( Id. 26 id. ).	1,680,000			
	Successions . ( Id. 50 id. ).	6,000,000			
	Timbre . . ( Id. sans additionnels).	2,850,000			
	Naturalisation . . . . .	5,000			
	Amendes en matière d'impôts. . . . .	140,000			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Id. de condamnation en matières diverses.	220,000			
	<b>Péages.</b>				
	<i>Domaine</i> { Rivières et canaux . . . . .	5,000,000	4,585,000	7,985,000	
	{ Routes appartenantes à l'État . . . . .	1,585,000			
	Taxe des lettres et affranchissements . . . . .	2,760,000	5,200,000		
	Port des journaux et imprimés . . . . .	160,000			
TRAVAUX PUBLICS.	<i>Postes</i> { Droits sur les articles d'argent . . . . .	20,000			
	{ Remboursement d'offices étrangers . . . . .	200,000			
	{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. . . . .	60,000			
MARINE.	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres. . . . .	»	200,000		
	<b>Capitaux et Revenus.</b>				
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer. . . . .	16,000,000	16,040,000		20,588,000
	Télégraphes électriques. . . . .	40,000			
	Domaines (valeurs capitales). . . . .	595,000	2,620,000		
	Forêts . . . . .	1,100,000			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Dépendances des chemins de fer. . . . .	50,000			
	Établissements et services régis par l'État. . . . .	275,000			
	Produits divers et accidentels . . . . .	300,000			
	Revenus des domaines . . . . .	300,000			
	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	110,000			

ADMINISTRATIONS.	<b>Désignation des Produits.</b>	<b>MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1852.</b>		<b>TOTAL.</b>
TRÉSOR PUBLIC.	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . . Produits des actes des commissariats maritimes . . . . . Produits des droits de chancellerie . . . . . Produits des droits de pilotage et de fanal . . . . . Produits de la fabrication des monnaies de cuivre . . . . . Produits de la retenue de 1 p. c. sur les traitements et remises . . . . .	568,000 50,000 25,000 590,000 145,000 210,000	1,728,000	
<b>Remboursements.</b>				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc. . . . . Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . . . . .	1,000 100,000	101,000	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables . . . . . Recouvrement d'avances faites par les divers Départements.	100,000 735,000	835,000	2,182,600
TRÉSOR PUBLIC.	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . . Recettes accidentelles . . . . . Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons . . . . . Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1852. . . . . Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . . . .	825,000 225,000 25,600 125,000 48,000	1 246,600	
<b>TOTAL f. . . . .</b>				<b>417,510,250</b>
<b>FONDS SPÉCIAL.</b>				
Produit des ventes de bois domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845. . . . .				<b>1,000,000</b>

## Recettes pour Ordre.

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO DES ARTICLES.	Nature des Recettes.	PRÉVISIONS.	TOTAL PAR CHAPITRE.
		<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
	1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public, par des comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés de l'administration des chemins de fer et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. . . . .	1,200,000	
		Cautionnements versés en numéraire par des entrepreneurs, adjudicataires ou concessionnaires de travaux publics. . . . .	500,000	1,950,000
		Cautionnements versés en numéraire par des agents de change et des courtiers de commerce. . . . .	250,000	
	2	Caisse des veuves des fonctionnaires civils. . . . .	1,000,000	
	3	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée. . . . .	160,000	
	4	Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires. . . . .	150,000	
	5	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains. . . . .	40,000	
	6	Masse d'habillement et d'équipement de la douane. . . . .	250,000	
	7	Subsides offerts pour construction de routes. . . . .	150,000	
TRÉSOR PUBLIC.	8	Parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux. . . . .	20,000	8,320,000
	9	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État.		
		a. Pour compte des sociétés concessionnaires des chemins de fer avec lesquelles elle est en relations. . . . .	1,200,000	1,500,000
		b. Pour compte des offices télégraphiques étrangers en correspondance avec l'administration belge. . . . .	400,000	
	10	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue. . . . .	1,400,000	
	11	Fonds de subvention prélevés sur les produits ordinaires des postes, pour faciliter le paiement des articles d'argent. . . . .	200,000	
	12	Recettes éventuelles pour le compte de la caisse générale de retraite. . . . .	1,500,000	
	13	Sommes versées par les communes à la disposition de l'autorité provinciale. . . . .	200,000	
		<b>CHAPITRE II.</b>		
	14	Répartition du produit d'amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. . . . .	120,000	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	15	Frais d'expertises de la contribution personnelle. . . . .	50,000	
	16	Droits de magasin des entrepôts au profit des communes. . . . .	40,000	5,450,000

ADMINISTRATIONS.	NUMÉRO DES ARTICLES.	Nature des Recettes.	PRÉVISIONS.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	17	Recouvrement d'impôts au profit des provinces . . . . .	2,680,000	
	18	— — des communes . . . . .	2,320,000	
	19	Taxe provinciale sur les chiens . . . . .	260,000	
		<b>CHAPITRE III.</b>		
		FONDS DE TIERS.		
	20	Amendes diverses et autres recettes soumises aux frais de régie.	120,000	
	21	Péages consignés, amendes de consignations et autres recettes non soumises aux frais de régie . . . . .	1,000,000	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	22	Recouvrement de revenus pour compte de provinces, déduction faite des frais de régie . . . . .	470,000	3,090,000
		CONSIGNATIONS.		
	23	Consignations de toute nature. . . . .	1,500,000	
		TOTAL DES RECETTES POUR ORDRE. . . . Fr.		16,860,000